

# L'écho des villages

## Bulletin d'information municipale



Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

*Près de 7 mois après le scrutin municipal, il me semble nécessaire de vous apporter un certain nombre d'éclaircissements. Sans pour autant entrer dans les détails, je veux ici rappeler les principaux événements qui se sont succédés. Ainsi chacun pourra avoir une information claire et les réponses aux questions qu'il peut se poser.*

A la suite du deuxième tour des élections, Monsieur Galiègue a saisi le Tribunal Administratif de Grenoble pour contester la proclamation des résultats faite par Marcel Raimond et l'élection de celui-ci comme maire de la commune. Cette contestation était fondée essentiellement sur la taille non réglementaire des bulletins. Le Préfet a lui aussi déféré le dossier au Tribunal Administratif lui demandant de juger la validité des bulletins et de proclamer les résultats. Un article détaillé était d'ailleurs paru dans le dauphiné du 10 avril à ce sujet.

**Le 6 juin le Tribunal Administratif rend son jugement. Il déclare régulièrement élus au second tour : MM Raimond, Blondet, Chauffard et Tiollier.** Il invalide cependant la réunion du conseil municipal qui a procédé à l'élection du maire et des adjoints et donc «condamne» à refaire cette élection.

Début juillet Monsieur Galiègue dépose un recours au Conseil d'Etat contre la décision du Tribunal de proclamer élus MM Raimond, Blondet, Chauffard et Tiollier.

Le 26 juillet le conseil municipal est convoqué pour procéder à la nouvelle élection du maire et des adjoints ainsi que le Tribunal Administratif l'avait ordonné.

Marcel Raimond, lassé de ces événements, déçu de ces incompréhensions et fatigué, décide de ne pas se présenter à sa succession.

Je suis élu maire le 26 juillet, les adjoints dans l'ordre sont : Marcel Raimond, René Sibué, Gérard Rozier et Marie-Hélène Plaveret.

Un article relatant cette élection est paru dans le dauphiné du 30 juillet.

MM Galiègue, Bartoloso, Viala, Pettex et MMme Spielmann et Gorin n'ont pas siégé à ce conseil bien que régulièrement convoqués.

M Galiegue, Mme Gorin déposent alors une nouvelle plainte auprès du Tribunal Administratif demandant notamment que mon élection soit déclarée illégale. Le Préfet défère également le dossier au Tribunal Administratif en lui demandant de statuer.

**Le 3 octobre le Tribunal Administratif a rendu son jugement en confirmant la légalité de l'élection du maire et des adjoints du 26 juillet.**

Ainsi par deux fois la justice donne raison aux électeurs de Cruet qui avaient clairement exprimé leur choix en mars 2008.

Le bilan de ces 7 mois, c'est une commune cantonnée dans son fonctionnement quotidien, gérant les affaires courantes en attendant des décisions de justice.

Aujourd'hui encore le Conseil d'Etat n'a pas rendu son avis cela peut prendre encore du temps, et qui sait s'il ne sera pas encore une fois saisi pour contester le dernier jugement...

Et ainsi de suite ? Jusqu'à quand ? Dans quel but ? Où est le bénéfice pour la collectivité ?

Marcel Raimond a décidé de laisser sa place, il a ses raisons.

Je tiens à rappeler que nous travaillons ensemble depuis de nombreuses années dans une communauté d'idées qui n'est pas remise en cause.

**Je vous dois de faire cette communication pour que vous sachiez que la commune a bel et bien un conseil municipal en ordre de marche avec un maire et des adjoints régulièrement et légalement désignés.**

En tant que maire, je suis disponible pour tous sans discernement ; mon but, avec le conseil municipal, est de faire tout ce qui est possible pour que Cruet continue à être le village où il fait «bon vivre» dans un développement harmonieux et maîtrisé.

Avec mes collègues, je continuerai à mettre en œuvre les projets sur lesquels nous nous sommes engagés lors de notre campagne. Je souhaite également que s'établisse un véritable dialogue au sein du conseil municipal, dans un esprit de responsabilité et de construction pour le bien de tous.

Sept mois d'attente et d'incertitudes, ce sont forcément du temps perdu, des opportunités manquées, une ambiance dégradée.

Ces derniers jours, alors que le Tribunal Administratif avait rendu son arrêt, nous avons trouvé dans nos boîtes à lettres et sur les affichages communaux une déclaration visant à semer de nouveau le trouble dans les esprits. Le but recherché semble obscur mais ce n'est que le fait de quelques uns, et j'entends beaucoup d'habitants que cela lasse.

C'est pourquoi j'espère que cette mise au point permettra à chacun de se faire une opinion sur l'agitation entretenue par quelques personnes.

Le moment est venu de se tourner vers l'avenir, la sérénité doit s'établir, les mesquineries doivent cesser.

Que tout le monde se mette au travail, ce sera bien plus enrichissant!

**Avec l'aide du conseil municipal, c'est du bien de toutes et tous dont je souhaite me préoccuper.**

Je vous remercie par avance de votre soutien et votre confiance sur lesquels je sais pouvoir compter et vous prie de recevoir l'assurance de mon dévouement.

Le Maire

Etienne PILARD

**Mairie de Cruet**

Tel 04.79.84.29.62 Fax 04.79.84.40.28 Mail [mairie.cruet@wanadoo.fr](mailto:mairie.cruet@wanadoo.fr)

Ouverture Lundi et Jeudi 8h30—11h30 Mardi et Vendredi 15h—18h30

Permanence des adjoints le vendredi à partir de 18h